

---

Adresse de la société populaire des quatre communes réunies des Loges, Bordeaux, Bénouville et Saint-Clair (Seine-Inférieure) qui témoignent de leur indignation pour l'attentat dirigé contre le représentant Collot-d'Herbois, lors de la séance du 10 thermidor an II (28 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire des quatre communes réunies des Loges, Bordeaux, Bénouville et Saint-Clair (Seine-Inférieure) qui témoignent de leur indignation pour l'attentat dirigé contre le représentant Collot-d'Herbois, lors de la séance du 10 thermidor an II (28 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 601-602;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24600\\_t1\\_0601\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24600_t1_0601_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

## 17

La société populaire de Lyons-la-Forêt (1) écrit à la Convention nationale qu'elle lui fait passer un calice avec sa patène, 105 liv. 3 s. en numéraire, 285 liv. 10 s. en assignats, 2 chemises et 10 onces de charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

## 18

Les officiers municipaux et la société populaire de la commune de Salins, département du Jura, témoignent leur admiration et leur reconnaissance à la Convention nationale sur ses glorieux travaux, l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit parfaitement consolidé, et lui adressent le procès-verbal de la fête à l'Être suprême, qui a été célébrée dans cette commune le 20 prairial.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 19

Les citoyens composant la société populaire de Grenoble, département de l'Isère, écrivent à la Convention nationale pour lui rendre un témoignage authentique de l'activité, du zèle et de l'énergie de deux de ses membres, les citoyens [Laporte] et Albitte.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (4).

## 20

L'agent national près le district de Saint-Céré (5) annonce à la Convention nationale qu'il vient de faire partir pour Paris 410 marcs d'argent, provenant des églises de ce district; qu'à la voix du représentant du peuple Bô, le bandeau de l'erreur est tombé, le fanatisme a été anéanti, et que la fête de l'Être suprême a été célébrée dans toutes les communes avec cette joie pure, cette reconnaissance pour la Convention, qui caractérise les républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (6).

- (1) Eure.
- (2) P.V., XLII, 236.
- (3) P.V., XLII, 236.
- (4) P.V., XLII, 236.
- (5) Lot.
- (6) P.V., XLII, 236.

## 21

La société populaire des quatre communes réunies des Loges, Bordeaux, Bénouville et Saint-Clair, département de la Seine-Inférieure, district de Brutus-Villiers, témoigne son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois: elle félicite la Convention nationale d'avoir si bien dirigé la marche de notre marine, que la flotte nourricière est entrée dans nos ports, et elle applaudit au décret qui proclame l'existence de l'Être suprême.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Sté des 4 comm. réunies Les Loges, Bordeaux, Bénouville et St. Clair, à la Conv.; 6 prair. II] (2).

## Représentans

Nous ne pouvons vous nier que la république entière a tressailli de joie en entendant les nouvelles que votre sagesse judiciaire a livré au glaive de la Loy les assassins qui ont tenté porter un attentat contre les personnes de Collot [d']Herbois et Robespierre, nos dignes Représentans; C'étoit, et c'est encore l'ouvrage et machinations de cet infâme pith et Cobourg qui sème leur guinée à des lâches et vils personnages, qui ne craignent pas de porter les coups les plus fatals à la patrie. ô patrie, souffriras-tu encore plus longtems, dans ton digne sein, des conspirateurs qui toutrage continuellement? ce sont encore des monstres qui t'entourent et te caresse; mais ile fait finct (*sic*) que pour mieux te trahir et tâcher de renouer les fers que tu as si justement cassés; Citoyens Représentans, votre vigilance active à émaner des sages Loix devoit pourtant inspirer au Républicain, et même à tout individu, de puiser dans ces Loix les sages morales qui doivent perfectionner l'homme vertueux à faire le bien général[;] aux mépris de tous ces principes, il s'en glisse toujours de pervers, et qui tâche de tourner en ridicule tout ce qui émane de votre sagesse; ces crimes resteront-ils impunis? Non, Citoyens, nous avons toujours l'œil ouvert, et nous sommes en garde pour découvrir ceux qui tente à influencer sur le peuple, pour à celle fin de les livrer sur le champ devant les tribunaux compétens[;] pourquoy, donc, nous vous félicitons d'avoir fait agir révolutionnairement les ressorts de la S<sup>te</sup> Guillotine, pour purger le sol de la Liberté de pareils sujets tels qu'étoient les assassins de Collot [d']herbois et Robespierre. Nous portons aussy gravé dans notre cœur le courage et la valeur du Citoyen Geffroy, et nous sommes dans l'intention de l'imiter ou de mourir au poste où nous sommes et serons attachés;

Nous vous félicitons aussy de ce que vous avés renforcé et si bien posé la marche de notre marine pour combattre les féroces Anglais; les anglais ont vu que le républicain, conduit par la sagesse et la vertu, et dégagé des traîtres, est invincible; leur courage a fait que la flotte nourricière est arrivée dans nos ports; pith ne sèmera plus ses pamphlets

- (1) P.V., XLII, 237.
- (2) C 314, pl. 1257, p. 4.

dans les rues que la France en République périra par la famine; non, Citoyens, depuis que nous sommes dégagés de tous ces tyrans, depuis que le peuple ne paye plus de dîme, le cultivateur cultive avec joie, voyant que son travail est employé à substanter ses frères et ses amis, et non des charlatans et oppresseurs du peuple; Nous vous félicitons aussi sur le décret qui annonce l'existence de l'être Suprême[;] nos ennemis s'efforçoient de semer que la République méconnoissoit ce fait[.] Les voilà encore une fois vaincus; les voilà encore une fois à rechercher des nouveaux projets d'intrigues; Républicains et Montagnards, restés à votre poste, et soyez inébranlables; Et ne perdez pas de vue que vous avez des républicains qui vous sont attachés, et qui, le premier qui se rendroit votre oppresseur, se lèveront en masse pour vous retirer de leurs fers, nous restons, Citoyens, dans ces heureux sentiments. s. et f.

Les Membres du Comité de Correspondance :

PROTAIS, BION, LACHÈVRE.

## 22

**Le Conseil général de la commune de Nevers (1) témoigne à la Convention nationale la joie qu'il a éprouvée, en voyant la victoire constante à marcher sous les étendards de la liberté; les magistrats du peuple, les corps constitués et les citoyens de cette commune, ont célébré leur contentement et la gloire de la République, le même jour qu'ils ont appris la nouvelle de chaque victoire. Il annonce de plus que les fonds destinés au paiement des secours accordés aux familles des défenseurs de la patrie dans ladite commune, pendant le trimestre de messidor, n'étant pas arrivés, un rôle d'emprunt fut rédigé, et que les fonds étoient faits ainsi que plusieurs paiemens, avant qu'ils fussent remis par le receveur du district.**

Il termine en invitant la Convention à continuer ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 23

**La société populaire de Gamaches, département de la Somme, félicite la Convention nationale sur la sagesse des mesures qu'elle ne cesse de prendre pour assurer le triomphe de la liberté sur la tyrannie, offre de former autour d'elle un rempart contre les coups des assassins, et proteste de son dévouement à la chose publique.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La Sté popul. de Gamaches à la Conv.; Gamaches, 22 prair. II] (4).

(1) Nièvre.

(2) P.V., XLII, 237. B<sup>in</sup>, 15 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XLII, 238.

(4) C 314, pl. 1257, p. 3.

## Citoyens Législateurs

La France entière doit à la sagesse de vos combinaisons, comme à l'énergie des mesures que vous avez prises, et les victoires de nos armées sur les esclaves des despotes, et la ruine des conspirateurs qui s'étoient ligués pour détruire la Liberté.

La Société populaire de Gamaches, en admirant vos travaux et vos succès, vient vous féliciter sur l'intrépidité de votre zèle patriotique, et se ranger, parmi les François généreux qui offrent de vous faire un rempart de leurs corps, contre les coups des assassins, et les traits empoisonnés de la malveillance.

La vertu et la probité, solidement cimentées dans vos cœurs et par vos loix, seront défendues, par elles mêmes et par la force publique qui les environne, et tous les efforts des traitres viendront se briser aux pieds de la montagne inébranlable.

La nature sourit à la liberté et luy promet les plus abondantes ressources, et vous aurez la gloire et la joye, en donnant la mort aux ennemis de l'humanité, d'assurer la vie de ceux qui en soutiennent les droits, et les imprescriptibles privilèges

Recevés, Citoyens Législateurs, les témoignages unanimes de notre dévouement à la patrie, et à ceux qui savent, pour elle, braver tant de dangers. tous les François doivent se rallier autour de vous, et ne former qu'un seul cri d'enthousiasme et d'allégresse : *vive la République ! Vive la Représentation Nationale !*

FRESON (présid.), LE LEST (?) (secrét.).

## 24

**Le département de Paris, admis à la barre, félicite la Convention sur les mesures sages et vigoureuses par lesquelles elle a sauvé la patrie et déjoué les complots des traitres, qui, sous l'appât de la liberté, nous préparoient des chaînes (1).**

L'administration du département de Paris est venue présenter l'Adresse suivante :

« C'est à l'époque du nouveau jour qui luit pour le bonheur et la liberté du peuple français, que le département de Paris s'empresse de vous féliciter sur les mesures sages et vigoureuses par lesquelles vous avez encore une fois sauvé la patrie et déjoué les complots des traitres qui, sous l'appât de la liberté, nous préparaient des chaînes.

« Ces parricides, altérés du sang de leurs concitoyens, espéraient égarer le peuple; ils étaient secondés dans leurs trames horribles par des magistrats perfides; mais qu'ils se sont trompés! les sections de Paris, fidèles à la République, ont su écouter la voix de leurs représentants.

« Vos décrets immortels transmettront à la postérité et nos dangers et votre courage. Puisse à

(1) P.V., XLII, 238. Mon., XXI, 343; Mess. soir, n° 708; J. Fr., n° 673; M.U., XLII, 167; J. Paris, n° 575; Débats, n° 677, 193; J. Mont., n° 93 bis; Rép., n° 221; F.S.P., n° 389; Audit. nat., n° 673.